

1

INTERVENTION SRTC AU  
CONGRES CONFEDERAL DE LYON  
du 13 au 17 juin 2022

Bonjour à toutes et tous,

4 années de mandature confédérale viennent de s'écouler et le rapport d'activité nous prouve que l'actualité a été riche dans tous les domaines. Mise en place des CSE, covid, guerre en UKRAINE et ailleurs, pouvoir d'achat ...

~~Mais~~ comme vous le savez, nous ne montons jamais à la tribune pour parler de tout ce qui va bien compte tenu que nous avons très (trop) peu de temps pour exprimer l'entièreté de ce que nous aimerions développer lors des congrès, lieu de démocratie essentiel à notre fonctionnement.

Alors nous allons nous concentrer sur les sujets de ~~la résolution~~ qui prêteraient à discussion.

1

Vous pourrez nous dire qu'il était possible d'amender les textes sur la plateforme mais, et nous allons rentrer dans le vif du sujet, le manque de temps et de militants ne nous a pas permis de le faire. Eh oui, nous payons de plein fouet, les ordonnances dites MACRON qui ont changé les règles et qui handicapent grandement nos structures.

Le dialogue social dans les entreprises, lorsqu'il existe, s'amenuise également comme peau de chagrin causant également un épuisement de nos forces militantes ce qui fait le jeu des directions d'entreprises. ~~Les résolutions expriment clairement~~ ce que les militants et militantes ressentent au plus proche des salariés ou encore au sein de notre organisation. Le temps consacré à notre Organisation Syndicale en dehors des temps dédiés devient exponentiel. Et malgré les efforts consentis par la confédération, les procédures administratives internes viennent encore alourdir la charge de travail des militants <sup>en responsabilité</sup> mettant en péril le fonctionnement démocratique de nos instances.

Le manque de temps de délégation se fait durement ressentir.

~~Les résolutions expriment~~ <sup>Nous devons</sup> la <sup>er</sup> détection <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>des</sup> militants pour intégrer le collectif de formateurs. Nous ne pouvons que rejoindre ces propositions mais pensez-vous que 12 jours de formation par an peuvent être suffisant pour exercer cette fonction ?

Peut être serait il nécessaire de trouver un moyen d'attribuer à ces militants des moyens suffisants pour s'investir pleinement dans cette voix.

Une phrase nous a surprise dans les résolutions proposées : Chaque structure de la CFDT participe à la collecte de la cotisation. Or la collecte s'effectue par le biais du syndicat concerné et la mutualisation s'effectue par le biais du SCPVC, ce qui nous apparaîtrait plus juste dans la rédaction. De plus, la crise sanitaire et le chômage partiel ont fait qu'en 2020, beaucoup de nos adhérents ont eu d'autres priorités que de payer leurs cotisations

et réfléchir aujourd'hui à une revalorisation de celles-ci peut paraître prématurée.

Beaucoup d'enjeux futurs devront être négociés ensemble si le temps syndical le permet... (Sécurité sociale, retraite, licenciements collectifs ou encore Ruptures conventionnelles collectives etc.)

La prise en compte de la pénibilité, l'aménagement des temps de travail afin de rendre plus facile le départ en retraite des salariés qui travaillent dans des professions qui laissent apparaître une pénibilité accrue ou encore des départs anticipés encadrés dans des conditions bien définies devront également être un axe majeur de la prochaine mandature. Il faudra que le collectif porte ces revendications au plus haut des instances gouvernementales.

Dans un souci d'équité, il faudra aussi insister sur l'organisation des transports dans les territoires désertés tant par l'emploi et les entreprises que par la jeunesse.

→ ~~Abas~~ Les salariés des transports, salariés essentiels lors de la crise COVID 19 - ~~sa~~ Salaires de la 2ème ligne oubliés du gouvernement ont été grandement

En effet, les aménagements des territoires doivent prendre en compte les problématiques locales et les « pouvoirs publics doivent prendre en compte l'obligation de certains de prendre leurs véhicules afin de se rendre sur les lieux indispensables à la vie de tous les jours. (Travail, loisirs, courses, soins...)

Il faudra également se saisir de la problématique des citoyens concernant l'accès aux diverses administrations sachant qu'environ 33% de la population n'a pas accès au numérique et que d'après les chiffres que nous avons pu trouver, 10% de la population française souffre d'un handicap de la vie courante que l'on appelle illettrisme !

Pour finir, nous aimerions que la place du syndicat soit réaffirmée et renforcée et que les structures professionnelles, interprofessionnelles et confédérales puissent venir en aide çà celle qui en ont besoin uniquement.

Pour terminer, le SRTC FGTE demande que les adhérents qui appartiennent à sa convention collective lui soit réattribué ou à tout le moins que les éléments demandés par son Union fédérale soient apportés afin de ~~définir~~<sup>Quel</sup> un process intelligible soit mis en place afin que les adhérents ou militants puissent être informés, accompagnés dans les meilleures conditions. (AMAZON, Colis Privés, bases logistiques Intermarché, Chronopost...)

Merci à vous !